



Les Pyrénées  
Parc National

- conseil d'administration du 16 mai 2007 -

RESOLUTION CA n°4-2007  
**CONVENTION AVEC EDF & LA FONDATION EDF  
SUR LE PROJET D'ACCESSIBILITE  
DE LA VALLEE DU TECH – VAL D'AZUN**

Le Parc National des Pyrénées, la montagne, sont pour enfants et adultes en difficulté, un lieu d'expérience extraordinaire, d'un intérêt éducatif tout particulier, où enrichissement personnel, affectif, physique et intellectuel sont provoqués par la rencontre avec la nature. Le Val d'Azun et tout particulièrement la commune d'Arrens-Marsous se sont engagés, depuis plusieurs années, dans un programme de développement lié au handicap.

Il est donc apparu opportun au Parc National des Pyrénées et à la commune d'Arrens-Marsous de conjuguer leurs efforts afin d'engager un programme commun d'actions permettant d'ouvrir à tous les publics la zone d'entrée du Parc National des Pyrénées ainsi que toute la haute vallée d'Arrens (*également dite vallée du Tech*), deux sites exceptionnels de pleine nature.

La réalisation d'un tel programme global doit favoriser le développement d'un véritable « *tourisme pour tous* » avec les prestataires touristiques déjà présents et un volet éducation à l'environnement.

Le projet consiste à favoriser l'accessibilité, pour tous les publics, à la haute montagne dans le Val d'Azun. Il concerne quatre sites situés dans la vallée du Tech (*Val d'Azun*). Des aménagements et des équipements permettront de répondre à la demande de tous les publics, notamment pour les personnes atteintes des quatre famille de handicap : déficiences motrice, visuelle, auditive et mentale. Ces aménagements se feront dans une approche sensorielle forte, permettant d'être, sur circuits aménagés, au cœur de la nature.

EDF et la fondation EDF souhaitent s'associer à cette démarche en apportant un concours financier, en faisant bénéficier de leur savoir faire en matière de recherche et d'équipements pour faciliter l'accueil et l'accès à la montagne aux personnes handicapées, en mettant à disposition des équipements et en valorisant ce projet.

Il est convenu que la contribution financière, d'EDF et de la fondation EDF, soit partagée à parité entre le Parc National des Pyrénées et la commune d'Arrens Marsous.

Une convention, entre les différentes parties, fixera les droits et obligations de chacune des parties.

S'agissant de l'accord du Parc National des Pyrénées sur le mécénat proposé, il est conditionné par une gestion rigoureuse de l'image du Parc National des Pyrénées par EDF et la fondation EDF notamment du point de vue éthique compte tenu de la sensibilité de ce sujet.

Cet aspect particulier doit faire l'objet d'une charte, ayant valeur contractuelle, annexée à la convention. La conclusion de cette charte éthique est nécessaire à la signature par le Parc National des Pyrénées de la convention de partenariat.

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

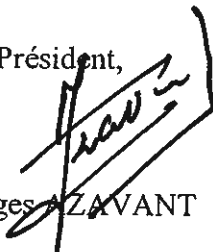
- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

approuve le principe d'une convention de partenariat avec EDF et la fondation EDF, pour le dit projet, et autorise Monsieur le Président du conseil d'administration et Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées à négocier une convention et une charte éthique et à les signer autant que de besoin.

Fait à Tarbes, le 16 mai 2007.

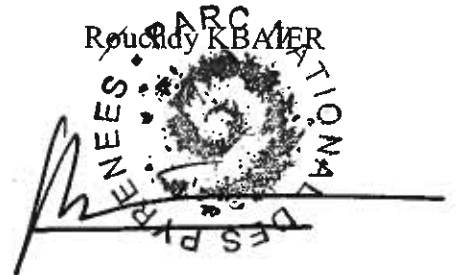
Le Président,

Georges ZAVANT



Le Directeur,

Rochdy KBAIER



PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES